

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune  
en exercice **15** de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en  
présents 12 session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire.**  
votants 12+3 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**

Transmis en Préfecture  
le : **14/12/2022**

**Présents** : **Mmes** ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; **M.** BONNET Claude,  
BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain,  
LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX  
Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

### N°2022-075

*Budget*

### Objet : Demande de soutien financier à la commune du Bouchet Saint Nicolas

La collectivité a été sollicitée par l'association des maires ruraux de la Haute-Loire pour soutenir la commune du Bouchet-Saint-Nicolas qui rencontre depuis des mois de grandes difficultés d'approvisionnement en eau potable.

Contrainte de remplir par différents réseaux son réservoir (pompage dans le lac, transport par camions, intervention des pompiers...), la commune a aujourd'hui une dette de fonctionnement qui s'élève à 103 338,97 € TTC. Son budget ne permettant pas de couvrir l'ensemble des frais, une association a été créée afin d'aider la commune dans ses difficultés financières.

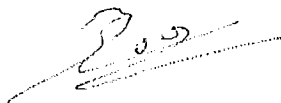
Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur cette requête.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les élus sont favorables à un soutien financier de la commune du Bouchet Saint Nicolas.**

**La somme attribuée sera définie ultérieurement et sous certaines réserves.**

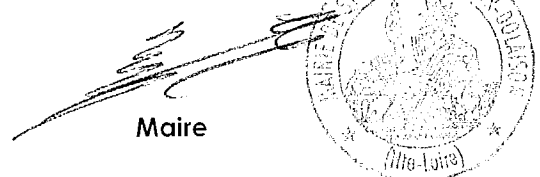
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune  
en exercice **15** de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en  
présents 12 session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire.**  
votants 12+3 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**

Transmis en Préfecture  
le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude,  
BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain,  
LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX  
Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-074**

Voirie communale

**Objet : Tableau de la voirie communale : modification**

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau des voies communales approuvé par délibération en date du 16 juillet 1993, modifié régulièrement par délibérations, les dernières datant du 14 décembre 2020, n°2020-082 et du 25 janvier 2021, 2021-010.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie ont été exécutés sur divers secteurs (Les Cuminaux et Jabier).

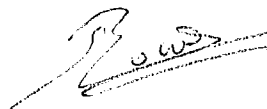
Monsieur le Maire propose au Conseil une nouvelle mise à jour du tableau de classement des voies communales afin d'intégrer les travaux réalisés et de modifier le linéaire des voies existantes.

Type de voies	1993	2008	2009	2011	2012	2020	2022
Longueur des voies communales à caractère de chemin	24 430 m	22 446 m	23 146 m	24 037 m	24 131 m	24 131 m	<b>24 131 m</b>
Longueur des voies communales à caractère de rue	7 967 m	8 529 m	8 924 m	8 924 m	9 054 m	9 771 m	<b>10 074 m</b>
Surface des places publiques	7 665 m <sup>2</sup>	13 294 m <sup>2</sup>	13 514 m <sup>2</sup> soit 2 703 ml	13 514 m <sup>2</sup> soit 2 703 ml	13 514 m <sup>2</sup> soit 2 703 ml	13 514 m <sup>2</sup> soit 2 703 ml	<b>13 514 m<sup>2</sup> soit 2 703 ml</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'à dater de ce jour, le réseau des voies communales comprend exclusivement les voies figurant au tableau de classement unique inclus au dossier de classement, année 2023.**

Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune  
en exercice **15** de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en  
présents 12 session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire.**  
votants 12+3 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
**Présents** : **Mmes** ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; **M.** BONNET Claude,  
BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain,  
LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX  
Serge,

Transmis en Préfecture  
le : **14/12/2022**  
**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-073**

*Personnel communal*

### **Objet : Recensement 2023 : recrutement des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est chargée d'organiser en 2023 les opérations de recensement de la population.

Le recensement permet de déterminer la population légale de la France et de tous ses échelons géographiques (commune, canton, département, région), de décrire les caractéristiques de la population (répartition par âge, sexe, état matrimonial, emploi...) et ses conditions de logement. Pour une commune, les chiffres de population sont la base de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, la détermination du nombre de conseillers municipaux, la détermination du mode de scrutin...

Selon les recommandations des services de l'INSEE, il convient de recruter deux agents recenseurs. Un appel à candidatures a été lancé auquel deux personnes ont bien voulu répondre.

Il convient donc de désigner les agents recenseurs et de fixer les modalités de rémunérations des intéressés.

Monsieur le Maire propose de retenir les personnes suivantes : M<sup>me</sup> Corinne BUISSON, domiciliée 8 rue des Fontanilles, 43370 ST CHRISTOPHE SUR DOLAISON et M<sup>me</sup> Pierrette ROUX, domiciliée 12 rue des Magnolias, Dolaizon, 43370 SAINT CHRISTOPHE sur DOLAISON, personnes connaissant la commune pour y être domiciliées.

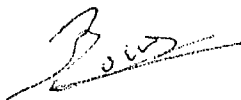
D'autre part, il propose que la dotation forfaitaire versée par l'Etat, qui s'élève à 1 835 €, soit répartie au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué. Seront notamment pris en compte le nombre de questionnaires recueillis et le nombre de passages effectués par l'agent recenseur pour chaque logement.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs éventuelles remarques sur le recrutement et de se prononcer sur les modalités de rémunération des deux agents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M<sup>mes</sup> Corinne BUISSON et Pierrette ROUX, agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023.**

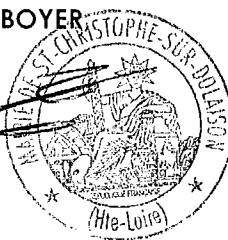

Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**

Transmis en Préfecture  
 le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-072**

*Personnel communal*

### **Objet : adoption du règlement intérieur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur destiné aux agents de la commune a été rédigé.

Ce document a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il pourra être complété par des notes de service ou circulaires internes, qui seront soumises aux mêmes consultations et formalités que le présent règlement, et modifié, autant que de besoin, pour suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service.

Il s'appliquera à tous les personnels employés par la collectivité, quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité. Il sera en outre consultable au sein du service ressources humaines.

Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

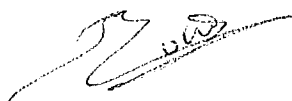
Le projet de règlement, soumis au comité technique siégeant au sein du Centre de Gestion de HAUTE-LOIRE, a reçu un avis favorable à l'unanimité tant du collège Employeur que du collège Personnel.

Le Conseil est invité à faire part de ses observations et à délibérer sur ce document.

**Après en avoir délibéré, les élus adoptent à l'unanimité le projet de règlement intérieur présenté.**

Au registre sont les signatures.

**Serge ROUX,**



**Secrétaire de séance**

**Daniel BOYER,**



**Maire**

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
 Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**  
**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

### N°2022-071

Personnel communal

### Objet : Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire souhaite que les montants maximum du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) susceptibles d'être attribués au cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial, groupe de fonctions 1 (emploi de secrétaire de mairie, DGS) soient légèrement modifiés et fixés ainsi :

Filière administrative  
 Catégorie C

### Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire de mairie	0 €	10 600 €	11 340 €

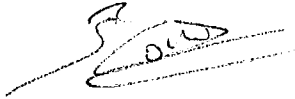
### Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire de mairie	0 €	1 000 €	1 260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter de ce jour, les montants maximum annuels susceptibles d'être attribués dans le cadre du RIFSEEP aux agents de la collectivité détenant le grade d'adjoint administratif territorial, et appartenant aux groupes de fonctions 1, tel que défini ci-dessus.



Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,

Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
 Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-070**

Budget

**Objet : Convention de participation commune de SOLIGNAC - RASED**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 octobre 2022 du Maire de la commune de SOLIGNAC SUR LOIRE.

Ce dernier informe que les intervenants du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés des Elèves en Difficulté) sont hébergés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans les locaux communaux. Les écoles de 13 communes sont rattachés à ce réseau. Une note précisant les missions du RASED a été communiquée aux conseillers.

Monsieur le Maire de SOLIGNAC souhaite que les frais de fonctionnement liés à l'hébergement du réseau soient partagés. Ils sont estimés entre 1 500 € et 2 000 € annuellement.

La formule de répartition serait la suivante :

$$\frac{\text{cout annuel de fonctionnement du RASED N-1} \times \text{nb enfants scolarisés de la commune rentrée N-1}}{\text{nombre total enfants scolarisés rentrée N-1}}$$

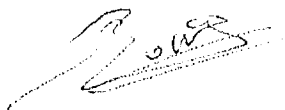
Le Maire de SOLIGNAC demande la signature d'une convention.  
 Il est demandé au Conseil de délibérer sur cette question.

**Où cet exposé, le conseil municipal :**

- accepte la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement,
- demande à ce qu'un état détaillé soit transmis à l'appui de la facturation,
- autorise le Maire à signer la convention afférente.


Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire



## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
en exercice **15**  
présents **12**  
votants **12+3**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-069**

*Budget*

**Objet** : Ecole publique : demande de subvention pour projet d'école

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de l'équipe pédagogique de l'école publique Jacques BREL d'organiser un voyage scolaire à La Bourboule du 16 au 20 janvier 2023 avec au programme : visite de la région, ski de fond avec moniteurs, sortie cani-rando...

41 élèves profiteront de ce séjour (du CP au CM2) encadrés par 2 enseignantes et 3 accompagnateurs(trices). La Région finance le transport (2 500 €).

Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du budget prévisionnel et à délibérer sur la participation financière demandée à la Commune :

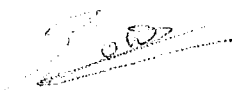
Dépenses		Recettes	
Séjour	12 936.00	Participation APE	4 400.00
Transport	2 500.00	Participation parents	4 100.00
		Subvention Commune	4 436.00
		Subvention Région	2 500.00
<b>Total :</b>	<b>15 436.00</b>	<b>Total :</b>	<b>15 436.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le versement d'une subvention communale pour le projet d'école précité,
- fixe à 4 436.00 € la subvention attribuée,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- d'autoriser le Maire à mandater la dépense.

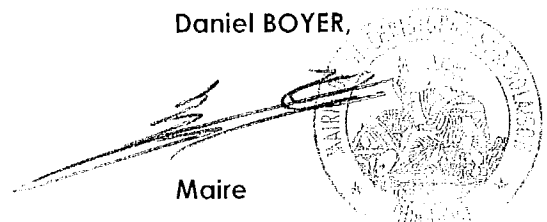
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
 Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**  
**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-068**

*Budget*

**Objet : Travaux dissimulation réseau Télécom : participation communale**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement des réseaux Télécom au village des Grèzes.

Un avant-projet des travaux a été réalisé conformément à la convention cadre, signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la HAUTE-LOIRE et ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 6 049.43 € TTC.

Le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$6\,049.43\text{ €} - (135\text{ m} \times 10\text{ €}) = 4\,699.43\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

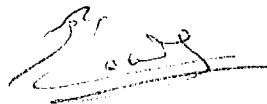
Le Conseil est invité à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les travaux de dissimulation du réseau Télécom au village des Grèzes,
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- de fixer la participation de la Commune au financement de ces travaux à 4 699.43 €,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- d'autoriser le Maire à mandater la dépense.

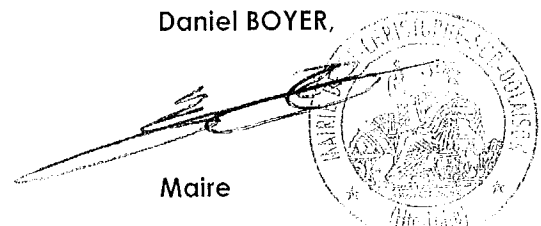
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune  
en exercice **15** de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en  
présents 12 session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire.**  
votants 12+3 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**

Transmis en Préfecture  
le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude,  
BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain,  
LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX  
Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-067**

*Budget*

**Objet : Travaux dissimulation BT Les Grèzes : participation communale**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation du réseau BT (basse tension) au village des Grèzes.

Un avant-projet des travaux, objets de la présente délibération, a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la HAUTE-LOIRE.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 42 959.90 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDE peut prendre à sa charge ces travaux en demandant à la commune une participation de 30% correspondant au génie civil, soit :

$$42\,959.90 \text{ €} \times 30\% = 12\,887.97 \text{ €}$$

La participation de la Commune sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

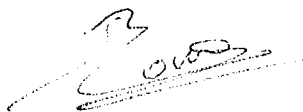
Le Conseil est invité à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les travaux de dissimulation du réseau basse tension au village des Grèzes,
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- de fixer la participation de la Commune au financement de ces travaux à 12 887.97 €,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- d'autoriser le Maire à mandater la dépense.

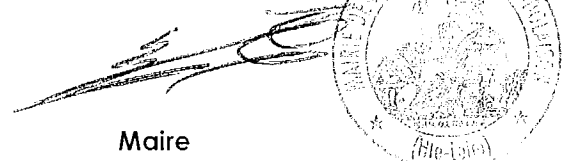
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune  
en exercice **15** de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en  
présents **12** session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire.**  
votants **12+3** Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**

Transmis en Préfecture  
le : **14/12/2022**

**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude,  
BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain,  
LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX  
Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

**N°2022-066**

*Budget*

**Objet** : Travaux éclairage public Les Grèzes : participation communale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux sur le réseau d'éclairage public au village des Grèzes.

Un avant-projet des travaux, objets de la présente délibération, a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence « Eclairage Public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 10 509.18 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDE peut prendre à sa charge ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit :

$$10\,509.18 \text{ €} \times 55\% = 5\,780.05 \text{ €}$$

La participation de la Commune sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

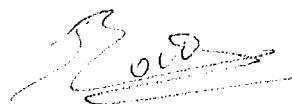
Le Conseil est invité à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver les travaux d'éclairage public au village des Grèzes,
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- de fixer la participation de la Commune au financement de ces travaux à 5 780.05 €,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- d'autoriser le Maire à mandater la dépense.

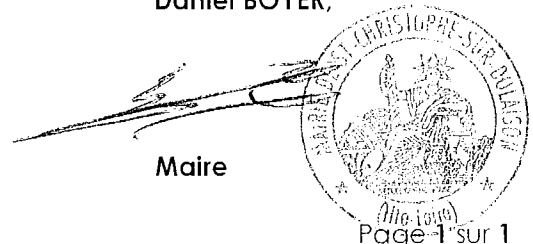
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire

## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
 Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**  
**Présents** : Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

**Absentes** : ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance** : ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

### N°2022-065

Budget

### **Objet** : budget : autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

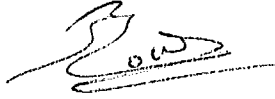
Le Maire demande au Conseil de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les opérations visées ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Opération	Crédits ouverts Budget 2022	¼ des crédits
0011 Acquisition de mobilier et matériel	61 529,97 €	15 382,50 €
0022 Bâtiments	12 948,94 €	3 237,24 €
0033 Voirie communale	464 460.43 €	116 115.11 €
0034 Halle	84 000.00 €	21 000.00 €
0036 Maison de la chasse	102 000.00 €	25 500.00€

Oui cet exposé, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour les opérations précitées et ce jusqu'à l'adoption du budget 2023.

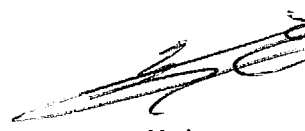
Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire



## Délibération du conseil municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Nombre de conseillers : Le **12 décembre 2022, à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **M. Daniel BOYER, Maire**.  
 en exercice **15**  
 présents **12**  
 votants **12+3**  
 Date de convocation du Conseil Municipal : **06/12/2022**

Publié le : **14/12/2022**  
 Transmis en Préfecture le : **14/12/2022**

**Présents :** Mmes ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine ; M. BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,  
**Absentes :** ALLEGRE-ROUX Sandrine, pouvoir à ARNETT Stéphanie  
 CEYTE Myriam, pouvoir à LYOTARD Bernard,  
 DEBARD Céline, pouvoir à BOYER Daniel,

**Secrétaire de séance :** ROUX Serge

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut régulièrement délibérer.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Serge ROUX est désigné pour remplir ces fonctions qu'il déclare accepter.

Ensuite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022.

### N°2022-064

*Budget*

### Objet : budget Commune : décisions modificatives n°3

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à des modifications du budget général de la Commune voté le 11/04/2022. Monsieur le Maire précise l'origine de ces modifications.

#### Investissement :

Par délibération n°2021-026, le Conseil avait décidé le rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'immeuble cadastré section A n°692 (multiple rural, pôle santé) avec un étalement de la dette sur 9 ans.

Le service comptable de l'EPF vient d'adresser les titres à payer des années 2021 et 2022. Les crédits sont prévus au budget mais pas sur le bon article budgétaire.

D'autre part, la société « Parc solaire La Clé des Champs » a annoncé le versement de la somme de 60 000 € correspondant à la mesure accompagnatrice de l'aménagement de la centrale de panneaux photovoltaïques. Il convient d'affecter cette somme sur l'opération.

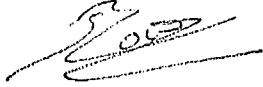
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>Opérations non affectées</b> 27638 Autres immo financières	9 500.00	<b>Opérations non affectées</b> 1328 Subv d'Équipement	- 60 000.00
<b>0026 Pôle santé</b> 2132 Immeuble de rapport	- 9 500.00	<b>0034 Halle</b> 1328 Subv d'Équipement	60 000.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité les propositions budgétaires présentées ci-dessus.



Au registre sont les signatures.

Serge ROUX,



Secrétaire de séance

Daniel BOYER,



Maire